



LYON SELECT SAS

MARCHE DE GROS LYON CORBAS
69 Rue Marcel Merieux
69961 CORBAS
Tel : 04.72.56.97.97
Fax : 04.72.40.03.22
Email : facturation@selectgestion.fr
Numero Operateur : OP037267

CENTRE FRUITS 2000 (80543)RC*
5 PLACE DU BREUIL

Date : 30/09/2021
Code Client : 81543
Echéance : 31/10/2021
CHEQUE 30 J FD

42700 FIRMINY

FACTURE N° 1302337

Id TVA : FR 91 424 024 339

Page 1 / 2

Désignation	Cat	Prv	Colis	Pds Brut	Tare U.	Pds Net	Pièces	Uv	P.U.	MTHT	T
BL N° 1690066 21/09/2021											
ENDIVE EXTRA	1	FRA	25	125.00		125.00		k	1.55	193.75	1
CAROTTE VRAC diva MOYENNE 32/42	1	FRA	15	150.00		150.00		k	0.55	82.50	1
HARICOT BARQ 500	1	KEN	2				16	p	2.80	44.80	1
BROCOLI CARTON	1	FRA	5	30.00		30.00		k	1.80	54.00	1
CHOU BRUXELLES NORD	1	FRA	6	30.00		30.00		k	1.80	54.00	1
CONCOMBRE FLANDRIA 400/500	1	BEL	20	120.00		120.00	240	p	0.50	120.00	1
BL N° 1690313 22/09/2021											
ARTICHAUT CARDINAL 24	1	FRA	20	200.00		200.00		c	10.80	216.00	1
HARICOT VITRE	1	FRA	25	150.00		150.00		k	1.60	240.00	1
CAROTTE VRAC diva MOYENNE 32/42	1	FRA	10	100.00		100.00		k	0.55	55.00	1
PERSIL VRAC VRAC GRELET	1	FRA	1	5.00		5.00		k	2.10	10.50	1
COCO PLAT LLIANA	1	MAR	10	40.00		40.00		k	2.50	100.00	1
BROCOLI CARTONS	1	FRA	4	24.00		24.00		k	1.70	40.80	1
DELICATESS MOYENNE IZIER MOYENNE IZIER 20/25	1	FRA	20	100.00		100.00		k	1.90	190.00	1
BL N° 1690911 24/09/2021											
ENDIVE DEMEYER	E	FRA	20	100.00		100.00		k	1.65	165.00	1
CAROTTE VRAC diva MOYENNE X 10	1	FRA	10	100.00		100.00		k	0.55	55.00	1
CHOU BRUXELLES NORD	1	FRA	5	25.00		25.00		k	1.75	43.75	1
GOURMAND VRAC	1	ZIM	10	20.00		20.00		k	5.80	116.00	1
BL N° 1691442 28/09/2021											
CAROTTE VRAC diva MOYENNE X 10	1	FRA	15	150.00		150.00		k	0.55	82.50	1



LYON SELECT SAS

MARCHE DE GROS LYON CORBAS

69 Rue Marcel Merieux

69961 CORBAS

Tel : 04.72.56.97.97

Fax : 04.72.40.03.22

Email : facturation@selectgestion.fr

Numero Operateur : OP037267

CENTRE FRUITS 2000 (80543)RC*

5 PLACE DU BREUIL

Date : 30/09/2021

Code Client : 81543

Echéance : 31/10/2021

CHEQUE 30 J FD

42700 FIRMINY

FACTURE N° 1302337

Id TVA : FR 91 424 024 339

Page 2 / 2

Désignation	Cat	Prv	Colis	Pds Brut	Tare U.	Pds Net	Pièces	Uv	P.U.	MTHT	T
BROCOLI CARTON	1	FRA	6	36.00		36.00		k	0.80	28.80	1
CELERI VERT BERDIN	1	ALL	5	50.00		50.00		k	0.95	47.50	1
PERSIL VRAC VRAC GRELET X 5	1	FRA	2	10.00		10.00		k	2.40	24.00	1
CONCOMBRE GROS MAGAR 500/600	1	ESP	10	60.00		60.00	120	p	0.45	54.00	1
PAPRITOM GRAPPE PAPRITOM	1	BEL	10	30.00		30.00		k	3.50	105.00	1
ENDIVE DEMEYER	E	FRA	20	100.00		100.00		k	1.65	165.00	1
COCO PLAT ILIANA T.FIN	1	MAR	6	24.00		24.00		k	1.70	40.80	1
COEUR COLLION COEUR COLLION +67	1	FRA	56	388.00	0.50	360.00		k	1.30	468.00	1
BL N° 1691602 29/09/2021											
ENDIVE DEMEYER	E	FRA	10	50.00		50.00		k	1.65	82.50	1
CAROTTE VRAC diva MOYENNE X 10	1	FRA	15	150.00		150.00		k	0.55	82.50	1
BROCOLI CARTON	1	FRA	6	36.00		36.00		k	1.75	63.00	1
CHOU BRUXELLES NORD	1	FRA	10	50.00		50.00		k	1.75	87.50	1
HARICOT BARQ 500	1	KEN	1	4.00		4.00	8	p	2.80	22.40	1
HARICOT VITRE	1	FRA	15	90.00		90.00		k	1.70	153.00	1
EPINARD ROSEE	1	FRA	5	25.00		25.00		k	2.00	50.00	1
PAPRITOM GRAPPE PAPRITOM	1	BEL	10	30.00		30.00		k	3.30	99.00	1

Emballage	En compte	Pris ce jour	Rendu ce jour	Solde 30/09/21
60CB	1			1

Quantités			Base HT.	Taxes parafiscales			T.V.A.			NET A PAYER
Colis	Poids net	Unités		Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	
410	2574.00	384	3436.60	2497.10	2.10	CVO-FL-FR 5.24	3436.60	5.50	189.01	
				749.50	1.80	CVO-FL-FR 1.35	6.59	20.00	1.32	
TOTAL :			3436.60 EUR	3246.60 EUR		6.59 EUR	3443.19 EUR		190.33 EUR	3633.52 EUR

LYON SELECT SAS SAS au capital de 500000 EUR RCS : LYON B 424 146 322 00021 SIREN : 424 146 322 SIRET : 424 146 322 NAF : 4631Z TVA : FR 59 424 146 322
 En qualité de membre du GIE du Marché de gros de LYON CORBAS : a défaut de règlement à la date indiquée sur nos factures et si vous êtes également titulaire d'un encours supérieur à soixante (60) jours auprès d'une autre société membre du GIE du Marché de Gros Lyon Corbas, vos factures impayées feront l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la prévention des impayés.
 Règlement partiel ou tardif: Application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal augmentée d'une indemnité forfaitaire de 40 euros par facture. (art 441-6 CC) escompte:0
 ** Produit issu de la conversion vers l'AB certifié par FR-BIO-01 * = produit issu de l'Agriculture Biologique certifié par FR-BIO-01

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1- OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et les obligations de la société Lyon Select et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : fruits et légumes frais, pommes de terres, et dérivés, produits bio, jus de fruits, oeufs bio.

Toute prestation accomplie par la société Lyon Select implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2- PRIX

Notre tarif s'applique à tous nos clients à la même date. Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes, franco de port à disposition en nos magasins.

Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Lyon Select s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3- RÉDUCTION DE PRIX

Selon l'article L. 441-2-2 du code de commerce : « ...un acheteur, un distributeur ou un prestataire de services ne peut bénéficier de remises rabais et ristournes pour l'achat de fruits et légumes frais. »

4- ESCOMPTE

Selon l'article L.441-3 du code de commerce : aucun escompte n'est accordé pour tout règlement anticipé.

5- MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue conformément à la réglementation :

- soit par chèque ; par virement
- soit par espèce,
- soit par Billet à Ordre, par retour traite ou par retour traite acceptée.

La date d'échéance figure sur nos factures et ne peut excéder 30 jours.

6- RETARD DE PAIEMENT

En cas de règlement tardif ou partiel par rapport à l'échéance, une pénalité équivalente à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée. En application de l'article L.443-2 du code de commerce, ces pénalités seront exigibles, de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire. Conformément aux articles 441-6 c. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En qualité de membre du GIE du Marché de Gros de LYON CORBAS :

A défaut de règlement à la date indiquée sur nos factures et si vous êtes également titulaire d'un encours supérieur à soixante (60) jours auprès d'une autre société membre du GIE du Marché de Gros LYON CORBAS (délai ramené à 50 jours à partir du 20 novembre 2020), vos factures impayées feront l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la prévention des impayés.

Les destinataires de ces données sont les sociétés membres du GIE du Marché de Gros LYON CORBAS, dont la liste est disponible à l'adresse suivante: GIE DU MARCHÉ DE GROS LYON CORBAS, 69 RUE MARCEL MERIEUX, 69961 CORBAS CEDEX.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à : GIE DU MARCHÉ DE GROS LYON CORBAS 1 69 RUE MARCEL MERIEUX, 69961 CORBAS CEDEX.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

7- CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Dans le cas où la carence d'un débiteur nous contraindrait à un recouvrement contentieux, les sommes dues à notre société se trouveraient majorées en sus des intérêts précités d'une indemnité de 15 % en application des articles 1152 et 1226 du Code Civil.

8 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire notamment insérée dans les conditions générales d'achat est réputée non écrite, conformément à l'article L.624-16 du code de Commerce. De convention expresse, Lyon Select pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces deniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, la SAS Lyon Select se réserve la faculté de revendiquer l'application de la présente clause de réserve de propriété selon la législation en vigueur.

9- RÉCLAMATIONS

Toute réclamation sera admise dans les 24 heures après achat en nos magasins.

Heure d'achat : 5h à 12h. Passé ce délai, toutes contestations seront refusées.

10- LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

10.a. Délais

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tous retards raisonnables de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

10.b. Risques

Les livraisons sont effectuées franco de port. Le transfert des risques sur les produits vendus par Lyon Select s'effectue à la remise des produits au client ou au transporteur.

10.c. Réception - Vices apparents et cachés

Les produits doivent être vérifiés par le client à la livraison et toutes réclamations, réserves ou contestations relatives aux manquants et vices apparents doivent être effectués à réception desdites marchandises et confirmées par écrit dans les 24 heures suivant la livraison.

La réception sans réserve des produits par le client couvre tous vices apparents et / ou manquants.

Au titre de la garantie des vices cachés, Lyon Select ne sera tenue que du remplacement sans frais des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

11- FORCE MAJEURE, CAS FORTUIT

La responsabilité de la société Lyon Select ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

12- TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

13- PRODUITS BIO

* = produit issu de l'Agriculture Biologique certifié par FR-BIO-01.

** = produit issu de la conversion vers l'AB certifié par FR-B IO-01.